

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1901

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de 25 ouvrages de stationnement par la société Lyon Parc Auto - Exercice 2009

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1901**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de 25 ouvrages de stationnement par la société Lyon Parc Auto - Exercice 2009**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002. Les membres de la CCSPL ont été désignés par délibérations n° 2008-0276 du 24 septembre 2008 et 2010-1339 du 22 mars 2010.

L'activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon Parc Auto représente 25 contrats de délégation de service public dont les durées sont comprises entre 25 et 60 ans. Ainsi, sont exploités les parcs suivants :

- sous la forme d'affermages : Cité P2, Hôtel de ville de Lyon, Part-Dieu centre commercial, Perrache, Rozier, Saint Antoine, Saint Jean et Villette,
- sous la forme de concessions : Antonin Poncet, Bourse, Célestins, Croix-Rousse, Fosse aux Ours, gare Part-Dieu, Gros Caillou, Hôtel de ville de Villeurbanne, Morand, République, Saint Georges, Saint Just, Terreaux et Vendôme,
- dans le cadre de baux emphytéotiques : Berthelot, Cordeliers et Halles.

Les rapports du délégataire, présentés au conseil de Communauté, au titre de l'exercice 2009, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après, présente en données consolidées des 25 parcs, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2009.

Libellé		2007	2008	2009	Variation 2008-2009	
					en %	tendance
indicateurs d'activité	capacité totale (places)	17 309	17 766	18 023	+ 1,45	↗
	fréquentation horaire (nombre de passages)	6 505 060	6 437 232	6 399 770	- 0,58	↘
	abonnements (nombre)	9 493	10 384	10 522	+ 1,33	↗
indicateurs financiers	chiffre d'affaires horaire	27 511 k€	28 515 k€	28 896 k€	+ 1,34	↗
	chiffre d'affaires abonnements	9 099 k€	9 786 k€	9 706 k€	- 0,82	↘
	chiffre d'affaires global	38 643 k€	40 471 k€	41 710	+ 3,10	↗
	charges d'exploitation	33 946 k€	35 494 k€	33 984	- 4,23	↘
	résultat net	6 404 k€	4 149 k€	6 492	+ 56	↗

L'exercice est marqué par l'ouverture du nouveau parc de stationnement "Morand" en 2008. Cette ouverture fait suite à l'ouverture d'un parc en 2005, de trois parcs en 2006 et d'un parc en 2007.

Dans ce contexte de développement, la plupart des indicateurs sont orientés à la hausse.

Au niveau des indicateurs d'activité, la fréquentation horaire est en léger recul (- 0,58 %), les abonnements sont en progression (+ 1,33 %), le cap des 10 000 abonnés ayant été franchi en 2008.

La présentation en données consolidées cache une situation contrastée suivant les parcs. En effet, les augmentations, contrastées, sont dues en majeure partie à la montée en charges des parcs ouverts depuis 2005. Elles compensent une érosion de la fréquentation sur les parcs les plus anciens, principalement en presqu'île. Les causes peuvent être conjoncturelles (baisse de fréquentation en fonction des crues sur les parcs de Saône, hausse du coût des carburants) ou structurelles (report sur les transports en commun sur le secteur Part-Dieu).

Il convient également de noter que la commercialisation des nouveaux parcs demeure inférieure aux prévisions contractuelles. Il est vraisemblable que la montée en charge des parcs se produit sur un délai plus long qu'au cours de la décennie précédente.

Au niveau des indicateurs financiers, le chiffre d'affaires augmente de + 3,10 %, sa composante "horaire" progressant de + 1,34 % et sa composante "abonnements" accusant un léger recul de - 0,82 %. Malgré l'augmentation de l'activité avec l'ouverture d'un nouveau parc (Morand) et la montée en charge des parcs existants, les charges d'exploitation sont bien maîtrisées avec une baisse de - 4,23 %. Le résultat net, après un recul en 2008, retrouve un niveau sensiblement équivalent à celui de 2007. Ce résultat est ainsi fluctuant en fonction des évolutions d'activité (mise en service de nouveaux parcs principalement).

Les éléments fournis, tant au niveau des comptes de résultat que des bilans, précisent, avec une grande transparence, l'activité du délégataire en matière d'entretien courant et d'obligations de renouvellement sur les ouvrages.

En conclusion, l'exercice 2009 s'avère positif. Cependant, quelques points réclament une vigilance afin de déterminer d'éventuelles actions correctives : suivi de la montée en charge des parcs récents et équilibre financier à long terme des opérations fragiles (Croix-Rousse et Berthelot).

Enfin, le délégataire a présenté son plan d'action en faveur du développement durable.

Dans ce cadre et pour la deuxième année consécutive, le délégataire a été distingué pour ses engagements sociaux et environnementaux par le label européen "Discerno".

Les rapports du délégataire ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux du 9 novembre 2010. Il appartient donc au conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 novembre 2010, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2009 produits par la société Lyon Parc Auto au titre des diverses délégations de service public pour l'activité de gestion de parcs publics de stationnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.